



COMMUNE DE MAULDE
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL
2026-06

Objet : Règlementation de la circulation dans le cadre de réfection des marquages au sol suite à des travaux sur enrobés dans la rue du Pont 59158 MAULDE, par MIDITRACAGE Agence Hauts de France, chez SOGELINK TSA 70011 69134 DARDILLY Cedex.

Nous, Monsieur Jean-François HOURDEAU, Maire de la Commune de Maulde,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Commune Article 131.1,

Vu la demande de MIDITRACAGE Agence Hauts de France en date du 04 février 2026 pour des travaux de réfection du marquage au sol suite à des travaux sur enrobés dans la rue du Pont 59158 MAULDE.

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement du chantier mobile et éviter tout accident,

ARRETONS

Art 1 : A partir du début des travaux prévus pour le 11 février 2026 et d'une durée calendaire de 40 jours, la circulation sera réglementée :

La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier aux véhicules légers et poids lourds.

Art 2 : Des panneaux indiquant les travaux seront placés par MIDITRACAGE Agence Hauts de France, chez SOGELINK TSA 70011 69134 DARDILLY Cedex.

Art 3 : Les travaux devront être faits en souterrain sans ouverture de voirie (sauf contraintes techniques). Si ouverture de la chaussée, pose de l'enrobé dans les 48 heures.

Art 4 : Ampliation sera adressée à :

- MIDITRACAGE Agence Hauts de France, chez SOGELINK TSA 70011 69134 DARDILLY Cedex.
- La brigade Gendarmerie de Lecelles,
- CIS Mortagne du Nord.
- Un affichage en mairie

Fait à Maulde le 06 février 2026.

Le Maire,

Jean-François HOURDEAU

